



Décision n°2026-022

Portant avenant à la Décision n° 2024-057 autorisation la réalisation d'une étude – avec prélèvement – sur des insectes pollinisateurs dans le Cœur du Parc national de forêts

Pétitionnaire : George Allen, doctorant à l'Université de Reading

Localisation du projet : Cœur du parc national

Nature de la demande : Réalisation d'une étude sur la diversité des insectes pollinisateurs « Conservation des communautés de pollinisateurs sauvages - le rôle des parcs nationaux dans le soutien des services écosystémiques de pollinisation au niveau du paysage »

Le Directeur de l'établissement public du Parc national de forêts

Vu la Décision n° 2024-057 du 2 juillet 2024 du directeur du Parc national de forêts ;

Vu la demande complémentaire formulée par M. Georges Allen en date du 9 janvier 2026, venant préciser les modalités souhaitées pour la mise en œuvre de la phase de terrain pour l'année 2026 ;

Vu l'avis du conseil scientifique du Parc national de forêts en date du 14 février 2026,

DÉCIDE

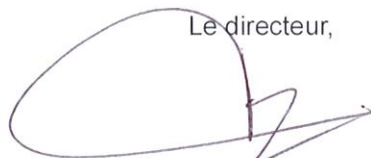
Article unique :

Un deuxième alinéa, rédigé comme suit, est ajouté à l'article 1 de la décision n° 2024-057 susvisée :

« La pose de nids-pièges pour l'échantillonnage passif des pollinisateurs est autorisée sur les secteurs listés par la demande du 9 janvier 2026 susvisée situés au sein du cœur du Parc national de forêts ».

L'ensemble des autres dispositions de la décision n° 2024-057 demeurent inchangées.

À Arc-en-Barrois, le 05/03/2026

Le directeur,


Philippe PUYDARRIEUX